



Doc. 15868
22 janvier 2024

Mondialisation en temps de crise et de guerre: le rôle de l'OCDE depuis l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 14

Mme Mariia MEZENTSEVA, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 12, insérer les phrases suivantes:

«Les dégâts considérables causés à l'environnement par la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine nécessitent également la création d'un mécanisme international pour verser des indemnités à ce titre et obliger l'agresseur à rendre des comptes pour les dommages environnementaux. Le Registre des dommages créé sous les auspices du Conseil de l'Europe devrait devenir l'un des éléments clés de ce mécanisme».

Déposé par:

MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KALNIŅA-LUKAŠEVICA Zanda, Lettonie, PPE/DC
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MOSHNETS Olena, Ukraine, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SAVICKAS Lukas, Lituanie, SOC
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE

1. 2024 - Première partie de session

